



Informations Générales et Fiches Pratiques

**Page 2 :**

- Permanence téléphonique des 02 et 03 Septembre 2017

**Page 3 :**

- Agenda des Commissions Régionales
- Les réunions de rentrée

**Page 4 :**

- Quote-part licences : rappel du calendrier et conséquence du non-paiement
- Obligation d'encadrement technique

**Page 5 :**

- Les modifications réglementaires pour 2017/2018
- La présentation des licences

**Page 6 :**

- Tout savoir sur la licence assurance 2017/2018

**Page 7 :**

- Décisions de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux : mutations supplémentaires pour des clubs de la ligue

**Page 8 :**

- L'arbitre, c'est sacré



## National 3 : Une journée pleine de derbies

### Actualités

**Page 9 :**

- National 3 (3ème journée)

### Procès-Verbaux

**Pages 10 à 17:**

- D.G. et Suivi des Compétitions - Section Compétition du Dimanche

**Pages 18 à 19 :**

- Section Football Féminin

**Pages 20 :**

- Commission Régionale du Football Loisir et Bariani

**Pages 21 à 23 :**

- C.R des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

**Pages 24 à 25 :**

- Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

**Pages 26 à 28 :**

- Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'Arbitres



## PERMANENCE TELEPHONIQUE WEEK-END

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur de la Ligue a mis en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.),
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.), *étant précisé que ce dispositif n'a toutefois pas vocation à donner des renseignements réglementaires sur : comment poser une réserve ? Dans tel ou tel cas, le joueur a-t-il le droit de prendre part à la rencontre ? etc.*  
*Dans ces derniers cas, il appartient aux clubs de prendre connaissance du ou des Règlements concernés.*
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.).

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la commission Régionale de Prévention, Médiation et Education (CRPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par la Ligue.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

**Les 02 et 03 SEPTEMBRE**

*Personne d'astreinte :*

**Brigitte HIEGEL**  
**06.17.47.21.11**





## Agenda des Commissions Régionales

Afin d'assurer l'organisation et le suivi des Compétitions Régionales, des Commissions se réunissent chaque semaine à la Ligue ; pour faciliter vos démarches, nous vous rappelons leur jour de réunion :

**LUNDI** : Commission Futsal

**MARDI** : Section des Compétitions du Dimanche / Section des Compétitions Féminines / Section Football Entreprise et Critérium / Commission des Terrains et Installations Sportives

**MERCREDI** : Commission de Discipline / Commission du Football Loisir et Bariani / Commission Outre-mer

**JEUDI** : Commission des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations / Commission Prévention Médiation Education.

**NB** : Afin d'être traitées par la Commission compétente, vos différentes demandes doivent parvenir au plus tard à 12h00 le jour de la réunion.

*Ce planning est donné à titre indicatif et est susceptible de modification en cours de saison en fonction des impératifs calendaires (jours fériés, etc.).*

## Les réunions de rentrée

### CRITÉRIUM RÉGIONAL U13

La réunion de début de saison aura lieu le **Jeudi 07 Septembre 2017 à 18h00** au siège de la Ligue.

Les éducateurs des équipes engagées sont conviés à cette réunion.

### FOOTBALL LOISIR

La Commission Régionale du Football Loisir organise ses traditionnelles réunions de début de saison au siège de la L.P.I.F.F. le :

. **Mercredi 13 Septembre 2017 à 18h00** pour les clubs du Challenge Bariani et du Championnat des Supporters

. **Jeudi 14 Septembre 2017 à 18h00** pour les clubs des championnats du Lundi soir, du Samedi Matin et Franciliens

### FOOTBALL FÉMININ

La réunion des clubs féminins aura lieu le **Samedi 16 Septembre 2017 à 10h00** au siège de la L.P.I.F.F..

**Rappel** : au cours de ces réunions, des précisions sur les modalités d'organisation de la compétition seront délivrées ; à ce titre, la présence d'un représentant du club est vivement conseillée.

## Quote-part licences : rappel du calendrier et conséquence du non-paiement

Conformément aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement Sportif Général de la Ligue, le règlement de la première quote-part sur les licences 2017/2018 devait être effectué dans les 20 jours suivant l'appel à cotisations intervenu au début du mois de Juin 2017.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article susvisé, les licences du club qui n'a effectué aucun règlement au titre de l'acompte sur licences ne seront pas validées et ses équipes ne pourront pas participer aux rencontres de compétitions officielles dans lesquelles elles sont engagées ; les rencontres ainsi annulées seront perdues par pénalité.

## Obligation d'encadrement technique

Conformément aux dispositions de l'article 11.3 du Règlement Sportif Général de la Ligue, les clubs participant à certains championnats sont tenus d'utiliser les services d'éducateurs titulaires d'un certain niveau de diplôme et assurant l'encadrement technique de l'équipe tant à l'entraînement que lors des rencontres de Championnat.

Dans ce cadre-là, les clubs concernés doivent désigner, à l'aide de l'imprimé spécifique (**Football à 11** ou **Futsal**), l'éducateur responsable de l'équipe soumise à l'obligation d'encadrement technique, avant le premier match de Championnat et, dans le même délai, munir l'éducateur concerné d'une Licence Technique, d'Educateur Fédéral ou d'Animateur Fédéral selon le cas.

A l'approche de la 1<sup>ère</sup> journée de Championnat, les clubs qui n'auraient pas encore retourné leur fiche de désignation sont invités à régulariser leur situation dans les meilleurs délais. En cas de besoin, le Département technique de la Ligue est à votre écoute (par téléphone au 01.42.44.12.24 ou par mail à [technique@paris-idf.fff.fr](mailto:technique@paris-idf.fff.fr))

## Les modifications réglementaires pour 2017/2018

Lors de ses réunions plénières des 26 Juin et 11 Juillet 2017, le Comité de Direction a adopté des modifications aux textes de la Ligue (Règlement Sportif Général et Règlements de certaines compétitions) qui sont applicables pour la présente saison. Cliquez sur les liens suivants pour prendre connaissance de ces modifications :

- [Modifications adoptées le 26 Juin 2017](#)
- [Modifications adoptées le 11 Juillet 2017](#)

Les Règlements ainsi modifiés figurent sur le site Internet de la Ligue (rubrique « Documents » - « Règlements »).

## La présentation des licences

Suite à la dématérialisation du support licence à compter de la saison 2017/2018, les clubs devront, lors des rencontres de compétitions officielles, présenter leurs licences comme suit :

. **Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.)** : la présentation des licences est effectuée sur la tablette du club recevant ;

. **Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier** (notamment pour les compétitions non concernées par la Feuille de Match Informatisée, ou en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectué sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

	<b><u>Présentation des licences</u></b>
<b>Feuille de Match Informatisée</b>	Sur la tablette du club recevant
<b>Feuille de match papier</b>	Sur Footclubs Compagnon OU Licences imprimées par le club sur papier SINON Présentation pièce d'identité avec photo + Demande de licence 2017/2018 ou Certificat médical

## Tout savoir sur la licence assurance 2017/2018

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Il vous est proposé de prendre connaissance des **garanties responsabilité civile et individuelle accidents, souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.)** au titre de la saison 2017/2018 en consultant :

. **[Le résumé des garanties souscrites](#)** par la Ligue au bénéfice des clubs et licenciés.

. **[La notice d'information Responsabilité Civile](#)** (contrat n°4035070H souscrit par la M.D.S. auprès de la M.A.I.F.).

. **[La notice d'information Individuelle Accident](#)** (accord collectif n°980 A 18 souscrit auprès de la M.D.S.).

Afin d'accompagner au mieux les clubs et compte-tenu des questions récurrentes relatives au champ d'application de l'assurance, **[une notice explicative](#)** vous permettra notamment de comprendre pour quels risques et sinistres votre club est assuré par la Ligue.

Enfin, il est rappelé que la Ligue a souscrit auprès de la M.D.S. **[un contrat de prévoyance « SPORTMUT FOOT »](#)** qui permet de proposer aux licenciés de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières).

**Pour toutes questions sur ces contrats (attestations, extensions de garanties, etc.)**

Nadia ESNABI - Tel. : 01 53 04 86 16 / Fax : 01 53 04 86 87

E-Mail : [nadia.esnabi@grpmds.com](mailto:nadia.esnabi@grpmds.com) / [contact@grpmds.com](mailto:contact@grpmds.com)

Mutuelle des Sportifs :  
2/4 rue Louis David 75782 Paris Cedex 16

## Décisions de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux : mutations supplémentaires pour des clubs de la Ligue

En application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux de la F.F.F., la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux a autorisé les clubs suivants à utiliser, pour la saison 2017/2018, un ou plusieurs joueurs mutés supplémentaires dans des équipes de Ligue :

En sa réunion du 02 Août 2017

### **AS MEUDON**

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U15 évoluant en R2

### **US VILLEJUIF**

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U17 évoluant en R2

### **COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY**

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe première évoluant en R4



**L'Arbitre  
c'est  
Sacré**

**Sans arbitre  
pas de règle,  
Sans règle  
pas de jeu !**

**RESPECTEZ-VOUS !**

**RESPECTEZ L'ARBITRE  
et ses décisions**

Vous avez un avis sur l'arbitrage ?  
Devenez arbitre ! Encouragez votre  
équipe dans la dignité et le respect.







## Deux véritables duels entre voisins



### Classement du National 3 :

1. Bobigny (6 points)
2. Aubervilliers (6 pts)
3. Les Mureaux (4 pts)
4. Les Ulis (4 pts)
5. Ivry (3 pts)
6. Les Gobelins (3 pts)
7. Créteil (B) (2 pts)
8. Sénart-Moissy (2 pts)
9. Noisy-le-Sec (1 pt)
10. Versailles (1 pt)
11. Racing-Colombes (1 pt)
12. Blanc-Mesnil (1 pt)
13. St-Ouen l'Aumône (1 pt)
14. Paris FC (B) (1 pt)

**Au programme de cette troisième journée de National 3 avant le retour de la Coupe de France, deux derbies particulièrement indécis. Aubervilliers accueille Noisy tandis que les Mureaux retrouvent déjà Versailles.**

Même au cœur d'une poule exclusivement francilienne, il existe encore de véritables derbies. Des rencontres historiques entre deux voisins séparés de quelques kilomètres à peine qui se connaissent parfaitement et se respectent. Dans le cadre de la troisième journée de Championnat, le hasard du calendrier offre ainsi deux exemples de ces affiches de proximité. Au même moment ce samedi, une suprématie à la fois locale et régionale se jouera en Seine-Saint-Denis mais aussi dans les Yvelines. Au stade André Karman, **Aubervilliers** (2e) compte prolonger sa belle forme du moment à l'occasion de ses retrouvailles avec **Noisy-le-Sec** (9e). Face à un adversaire qui n'a pas encore réussi à véritablement démarrer sa saison, le groupe de Rachid Youcef semble avoir la faveur des pronostics. Mais avec des visiteurs expérimentés et déterminés, cette opposition peut se transformer en piège pour le FCMA. Dans son antre de Monbauron, **Ver-**

**sailles** (10e) a également un grand derby à disputer pour se remettre en ordre de marche en National 3. Bousculés la semaine précédente, les coéquipiers de Mamadou Sylla misent sur cette confrontation avec **les Mureaux** (3e) pour lancer une bonne fois pour toutes leur saison et ne pas accumuler trop de retard. Une bonne performance à domicile pourrait ramener le champion sortant de l'élite francilienne en milieu de tableau, aux côtés de **Sénart-Moissy** (8e) et des **Gobelins** (6e) notamment. Le club de Seine-et-Marne, attendu chez la réserve du **Paris FC** (14e), veut passer à la vitesse supérieure en décrochant un tout premier succès dans ce nouvel exercice. En clôture de cette journée, la donne est différente pour Christophe Esnard et les siens qui souhaitent déjà relancer la machine après un accroc en cours de route. En quête de confiance, le **Racing-Colombes** (11e) est donc prévenu de l'ampleur de la tâche pour parvenir à lever enfin les bras au ciel au coup de sifflet final. Mission délicate également pour **Saint-Ouen l'Aumône** (13e), hôte de la réserve de **Créteil** (7e), et **Blanc-Mesnil** (12e), à la recherche du bon tempo au moment de recevoir **Ivry** (5e). A l'image

des six autres pelouses franciliennes, le spectacle sera assurément en Essonne pour le choc entre **les Ulis** (4e) et le leader **Bobigny** (1er). Un sommet de toute beauté placé sous le signe du jeu et du talent entre deux adversaires déjà sur le devant de la scène en ce début de Championnat. Nouvelle démonstration de cette élite de très haut niveau qui sévit en Île-de-France...

### Programme de la troisième journée de National 3

#### Samedi 2 septembre (18h)

CO Ulis / AF Bobigny  
Blanc-Mesnil / US Ivry  
Aubervilliers / Noisy-le-Sec  
FC Versailles / Les Mureaux  
Saint-Ouen / US Créteil (B)

#### Samedi 2 septembre (19h)

Paris FC (B) / Sénart-Moissy

#### Samedi 2 septembre (20h)

FC Gobelins / Racing

## D.G et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

### PROCÈS VERBAL n°5

Réunion du: **mardi 29 Août 2017**

**Animateur :** M. CAUCHIE

**Présents :** MM. CARALP - DUPRE – LAQUERRIERE  
– LALUYAUX – TROTE – VAN BRUSSEL

**Excusés :** MM. BOUILLON - GROISELLE

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### DEROGATIONS – SAISON 2017/20178

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

**TOUS les matches de la dernière journée** dans toutes les catégories doivent se dérouler **le même jour et à l'heure officielle**, à l'exception du **CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS** où cette réglementation concerne **les DEUX (2) dernières journées**.

En conséquence, **toutes les dérogations horaires** accordées en début de saison, **ne seront pas valables** pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories et les 2 dernières journées pour **le Championnat Régional Seniors**.

**La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.**

#### 2017/2018 - DEROGATIONS CHAMPIONNATS ET COUPES

##### **500025 : PARIS UNIVERSITE CLUB**

U19 R3/C - matches à 13h30 toute la saison.

U17 R3/D - matches à 13h30 toute la saison.

##### **500031 : CHOISY LE ROI AS**

U15 R3/C - matches à 16h00 toute la saison.

##### **500561 : NANTERRE ES**

Seniors R2/A - matches à 16h00 toute la saison au stade Gabriel Péri - 136 Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie à NANTERRE.

**La Section ne peut autoriser le coup d'envoi à 16h pendant la saison car le terrain concerné ne dispose pas d'un éclairage classé.**

##### **500570 : ETAMPES FC**

Seniors R4/A - matches à 16h00 au stade Jo Bouillon rue du filoir 91150 ETAMPES

**La Section ne peut autoriser le coup d'envoi à 16h pendant la saison car le terrain concerné ne dispose pas d'un éclairage classé.**

##### **500589 : PONTAULT COMBAULT USM**

U15 R3/D - matches à 16h00 toute la saison.

##### **500615 : BRIARD SC**

U17 R3/D - matches à 12h00 toute la saison.

U15 R3/C - matches à 14h00 toute la saison.

##### **500706 : ISSY LES MOULINEAUX FC**

Seniors R4/B - matches à 16h00 toute la saison.

**La Section ne peut autoriser le coup d'envoi à 16h pendant la saison car le terrain concerné ne dispose pas d'un éclairage classé.**

Seniors R2/A - matches à 14h00 toute la saison.

U19 R1 - matches à 12h00 toute la saison.

U19 R3/C- matches à 15h00 toute la saison.

U17 R1 - matches à 12h00 toute la saison.

U17 R3/B - matches à 14h00 toute la saison.

U16 Régional Poule A - matches à 12h00 toute la saison.

##### **507532 : VILLEMOMBLE SPORTS**

U19 R3/C - matches à 13h30 toute la saison au Parc des Sports Georges Pompidou (Terrain Claude Ripert) 126 Avenue de Neuilly 93250 VILLEMOMBLE.

U17 R3/C - matches à 13h30 toute la saison au Parc des Sports Georges Pompidou (Terrain Claude Ripert) 126 Avenue de Neuilly 93250 VILLEMOMBLE.

##### **508884 : NEUILLY SUR MARNE SFC**

U15 R3/B - matches à 14h00 toute la saison.

##### **517328 : ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN**

U17 R2/B - matches à 13h30 toute la saison.

U16 Régional Poule A - matches à 13h30 toute la saison.

U15 R1/A - matches à 16h30 toute la saison.

##### **518488 : ST OUEN AUMONE AS**

U19 R2/A - matches à 15h30 toute la saison au stade Escutary (Synthétique) 13 rue Léo Lagrange 95310 ST OUEN AUMONE.

U17 R2/A - matches à 15h30 toute la saison au stade Escutary (Synthétique) 13 rue Léo Lagrange 95310 ST OUEN AUMONE.

U15 R2/A - matches à 13h30 toute la saison au stade Escutary (Synthétique) 13 rue Léo Lagrange 95310 ST OUEN AUMONE.

##### **519839 : VILLEJUIF FOOT US**

U15 R1/A - matches à 16h00 toute la saison au stade Louis Dolly (Pelouse) Rue Auguste Perret 94800 VILLEJUIF.

## D.G et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

### **521046 : PARISIENNE ES**

ANCIENS R3/D - matches à 9h00 toute la saison au stade Max Roussié Avenue Brechet 75017 PARIS.

### **523259 : DRANCY JA**

Séniors R2/A - matches à 14h30 toute la saison au Stade Maurice Baquet à DRANCY.  
U19 R3/D - matches à 15h00 toute la saison au Stade Maurice Baquet à DRANCY.  
U17 R2/A - matches à 12h30 toute la saison au Stade Maurice Baquet à DRANCY.  
U16 Régional Poule A - matches à 12h00 toute la saison au Stade Maurice Baquet à DRANCY.  
U15 R1/B - matches à 17h00 toute la saison au Stade Paul André à DRANCY.  
U14 Régional Poule B - matches à 17h00 toute la saison au Stade Paul André à DRANCY.

### **523415 : SAINT DENIS US**

Les matchs des équipes Anciens R1, U19 R2/B, U17 R3/A et U15 R3/B se joueront sur le terrain n°2 du stade Auguste DELAUNE à SAINT DENIS.  
U15 R3/B matches à 14h00 toute la saison.

### **524861 : FLEURY 91 FC**

Séniors R2/B - matches à 16h00 toute la saison.  
**La Section ne peut autoriser le coup d'envoi à 16h pendant la saison car le terrain concerné ne dispose pas d'un éclairage classé.**  
U19R1 - matches à 12h00 toute la saison.  
U19 R3/A - matches à 14h00 toute la saison.  
U17 R2/A - matches à 12h00 toute la saison.  
U16 Régional Poule B - matches à 16h00 toute la saison.  
U14 Régional Poule A - matches à 16h00 toute la saison.

### **525582 : LE MEE SPORTS**

U19 R3/B - matches à 12h30 toute la saison.  
U17 R3/C - matches à 12h30 toute la saison.  
U15 R3/C - matches à 14h30 toute la saison.

### **528217 : ARARAT ISSY AS**

Séniors R2/B - matches à 14h00 toute la saison.

### **537053 : JOINVILLE RC**

U15 R1/A - matches à 16h30 toute la saison.  
U15 R3/C - matches à 14h00 toute la saison.  
U16 Régional Poule A - matches à 15h00 toute la saison.

### **539013 : RACING COLOMBES 92**

U15 R3/A - matches à 17h00 toute la saison.

### **544051 : AUBERVILLIERS JEUNES AS**

U19 R2/A - matches à 15h00 toute la saison.

U15 R1/B - matches à 16h30 toute la saison.  
U14 Régional Poule A - matches à 14h30 toute la saison.

### **542557 : MELUN FC**

U19 R3/C - matches à 12h30 toute la saison au stade Paul Fischer à MELUN.  
U15 R3/B - matches à 14h00 toute la saison au stade Paul Fischer à MELUN.

### **550679 : MONTROUGE 92 FC**

U 17 R3/A - matches à 15h00 toute la saison au stade Maurice Arnoux à MONTROUGE.

### **563601 : MACCABI PARIS UJA**

Seniors R3/B - matches à 15h30 toute la saison.  
U19 R2/B - matches à 13h30 toute la saison.  
U15 R3/B - matches à 16h00 toute la saison au Stade Alain Minoun – Paris 12<sup>ème</sup>.

### **563603 : EVRY FC**

Seniors R2/B - matches à 16h00 toute la saison au stade Desroys du Roure à EVRY.  
Seniors R3/B - matches à 16h00 toute la saison au stade Jean Louis Moulin à EVRY.  
U19 R3/B - matches à 14h00 toute la saison au stade Jean Louis Moulin à EVRY.  
U19 R2/A - matches à 14h00 toute la saison au stade Desroy du Roure à EVRY.  
U17 R2/A - matches à 14h00 toute la saison au stade Desroy du Roure à EVRY.  
U16 Régional Poule A - matches à 12h00 toute la saison au stade Jean Louis Moulin à EVRY.  
U14 Régional Poule A - matches à 15h00 toute la saison au stade Jean Louis Moulin à EVRY.

### **590534 : RACING CLUB ARGENTEUIL**

U17 R2/B - matches à 15h00 toute la saison au stade Roger Ouvrard Route de Corneilles à ARGENTEUIL.

## PRESENTATION DES LICENCES

Suite à la dématérialisation du support licence à compter de la saison 2017/2018, les clubs devront, lors des rencontres de compétitions officielles, présenter leurs licences comme suit :

. **Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.)** : la présentation des licences est effectuée sur la tablette du club recevant ;

. **Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier** (notamment pour les compétitions non concernées par la Feuille de Match Informatisée, ou en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la par-



## D.G et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

tie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

	<u>Présentation des licences</u>
<b>Feuille de Match Informatisée</b>	Sur la tablette du club recevant
<b>Feuille de match papier</b>	Sur Footclubs Compagnon OU
	Licences imprimées par le club sur papier  SINON
	Présentation pièce d'identité avec photo + Demande de licence 2017/2018 ou Certificat médical

### COUPE DE FRANCE – 1er TOUR

#### **19337648 : MANTES LA VILLE FC / BEZONS USO du 25/09/2017**

Courriel de MANTES LA VILLE FC demandant des explications sur sa non participation lors de ce 3<sup>ème</sup> tour.

La Section vous confirme sa décision prise de sa réunion du 21 Mai 2017 .

### COUPE DE FRANCE – 3ème TOUR

#### **Les rencontres du 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France sont consultables sur le site Internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football**

#### **Clubs participants au 3ème Tour :**

- les qualifiés du 2ème Tour, le club exempt et le descendant de l'ex CFA2
- 6 équipes qui étaient en CFA2 la saison dernière  
Soit 148 clubs pour 74 rencontres

Ces rencontres se joueront le **Dimanche 10 Septembre 2017 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

#### **INFORMATION TERRAINS:**

La Section informe les clubs de MEAUX ADOM, TRIEL AC, SALESIEENNE DE PARIS, MIMOSA MADA SPORT, EMERAINVILLE FC, PARIS 15 AC, ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR, CRETEIL UF et SAINTRY AS qu'ils doivent **fournir un terrain de NIVEAU 5 pour leur rencontre et en informer impérativement la Section, au plus tard le mardi 05 Septembre 2017.**

**Les clubs ont la possibilité de jouer leurs rencontres avant le 10 Septembre 2017**, après accord écrit des deux clubs et de la Section d'Organisation des Compétitions.  
(demande à effectuer via FOOTCLUBS ou par envoi du formulaire figurant sur le site de la LPIFF - rubrique : documents – Formulaires club – tous changements).

**Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir un terrain de repli pour le mardi 05 Septembre 2017. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

#### **1/ Feuilles de matches :**

La Section demande à tous les clubs recevant de renvoyer la feuille de match à la LPIFF (et non à leurs Districts), dans les plus brefs délais.

#### **2/ Arbitrage :**

## D.G et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

<b>3<sup>eme</sup> tour de la Coupe de France</b>			
<b>Club Recevant</b>	<b>Club Visiteur</b>	<b>Nom bre d'Ar- bitre</b>	<b>Prise en charge</b>
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 1 2 inclus	<b>1 AO*</b>	A la charge du club recevant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	<b>3 AO</b>	<b>AC**</b> - A la charge du club recevant <b>2 AA***</b> - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 3	<b>3 AO</b>	A la charge du club recevant

\*AO : Arbitre Officiel

\*\*AC : Arbitre Central

\*\*\*AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que pour les rencontres couvertes par 1 seul Arbitre Officiel, si les clubs souhaitent deux Arbitres Assistants supplémentaires, ils doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

### 3/ Rencontres inversées :

Dans le cas où le club recevant ne pourrait utiliser son terrain, quelles qu'en soient les raisons, **la rencontre devra être inversée.**

. l'envoi de la feuille de match reste à la charge du club initialement recevant,

La Section demande aux clubs de rectifier sur la feuille de match, l'ordre de la rencontre, afin que le club qui a reçu, soit indiqué.

### 4/ Courriers des clubs (cf. via FOOTCLUBS ou formulaire pour tous changements)

La Section rappelle aux clubs, que pour tout courrier concernant les dates de leur rencontre, ils doivent indiquer impérativement en référence, les informations suivantes :

. le nom des 2 clubs en présence, dans l'ordre du tirage,  
. le numéro d'ordre du tirage et celui du numéro informatif de la rencontre.

**Sans ces renseignements indispensables, les courriers ne seront pas traités.**

#### **19813479 : GATINAIS VAL DE LOING FC 1 / CHARENTON C.A.P. du 10/09/2017**

Demande de changement de terrain Stade Grandes Carrières à CHATEAU LANDON via FOOTCLUBS.

Le terrain proposé n'étant pas classé niveau 5.

Cette rencontre le DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017 à 14h30, sur les installations STADE D. RODIGHEIRO à SOUPPES SUR LOING.

#### **19813480 : SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 / RUNGIS US du 10/09/2017**

Demande de changement de jour et d'horaire devia FOOTCLUBS.

Demande pour jouer cette rencontre le SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 à 16h00.

**Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit du club adverse, parvenu au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais impartis.**

#### **19813495 : CESSON VERT SAINT DENIS ENT. S 1 / MONTFERMEIL FC du 10/09/2017**

Demande de changement de terrain et d'horaire de CESSON VERT ST DENIS via FOOTCLUBS.

Cette rencontre se déroulera le DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017 à 15h00, sur le Complexe sportif Sonia Delaunay à VERT SAINT DENIS à 15h00

**Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit du club adverse, parvenu au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais impartis.**



## D.G et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

### 19813501: MENNECY C.S. 1 / NOISY LE SEC BANLIEUE 93 O.1 du 10/09/2017

Demande de changement de jour et d'horaire de MENNECY CS via FOOTCLUBS.

Cette rencontre se déroulera le SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 à 18h00.

**Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit du club adverse, parvenu au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais impartis.**

### 19813522 : MEAUX ADOM / PALAISEAU US du 10/09/2017

Courriel de MEAUX DOM confirmant jouer ce match sur le terrain du stade du RESPECT à MEAUX.

La Section vous rappelle que le stade du Respect situé Rue René Bazin à Meaux est classé en niveau 6, pour cette rencontre vous devez fournir obligatoirement un terrain de niveau 5.

Pour information, le Stade Corazza 3 de MEAUX est classé 5SYE.

**La Section vous demande de lui confirmer un terrain classé, pour sa réunion du mardi 05 Septembre 2017.**

### 19813518 : AUBERVILLIERS CSM 1 / LINAS MONTLHERY ESA du 10/09/2017

Demande de changement d'horaire du CSM AUBERVILLIERS via FOOTCLUBS.

Cette rencontre se déroulera le DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017 à 16h00.

**Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit du club adverse, parvenu au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais impartis.**

### 19813656 : LA COURNEUVE AS 1 / LE CHESNAY 78 du 10/09/2017

Courriel de LA COURNEUVE AS proposant un terrain classé pour son match.

Cette rencontre se jouera le DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017 à 14h30, sur le terrain n°2 (niveau 5) – pelouse du Complexe Sportif Lucien Legrand - 9 Rue Roger Salengro 93130 LE BOURGET.

---

### SENIORS - CHAMPIONNAT

---

#### F.M.I.

La Section rappelle aux clubs de SENIORS R2, R3 et R4 qui débutent le 03/09/2017 que la feuille de match informatisée est à utiliser obligatoirement dès la 1<sup>ère</sup> journée.

#### 507532 : VILLEMOMBLE SPORTS

Seniors R2/B matches au Parc des Sports Georges Pompidou (Terrain Honneur) 126 Avenue de Neuilly 93250 VILLEMOMBLE.

### 19458951 : NOISY LE SEC BANLIEUE 93 / GOBELINS FC du 16/09/2017 (N3)

Demande de changement d'horaire de NOISY LE SEC B.93 via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017 à 17h00**, sur les installations de NOISY LE SEC.

**Accord de la Section sous réserve de l'accord écrit des GOBELINS F.C., devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.**

### 19458955 : BOBIGNY ACADEMIE / AUBERVILLIERS C. du 17/09/2017 (N3)

Demande de changement d'horaire (17h) des 2 clubs via FOOTCLUBS.

**Le terrain Henri WALLON n'ayant pas déclairement classé.**

La Section fixe cette rencontre le **DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2017 à 15h00**, sur les installations du stade Henri WALLON à BOBIGNY.

**Possibilité avec accord des 2 clubs de jouer le SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017 à 15h00.**

### 19458961 : SAINT OUEN L'AUMONE AS / PARIS FC du 16/09/2017 (N3)

Demande de changement d'horaire de l'AS ST OUEN L'AUMONE via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017 à 15h00**, sur les installations de ST OUEN L'AUMONE.

**Accord de la Section sous réserve de l'accord écrit de PARIS FC, devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.**

### 19458973 : ULIS CO / SENART MOISSY du 01/10/2017 (N3)

Demande de changement de date de ULIS CO via FOOTCLUBS

Cette rencontre aura lieu le **SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2017 à 16h00** sur les installations du club des ULIS CO.

**Accord de la Section sous réserve de l'accord écrit de SENART MOISSY, devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.**

### 19458942 : NOISY LE SEC BANLIEUE 93 / AUBERVILLIERS C. du 03/02/2018 (N3)

Demande de changement d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre se déroulera le **SAMEDI 03 FEVERIER 2018 à 17h00**, sur les installations du stade Salvador Allende à NOISY LE SEC.

**Accord des 2 clubs.**

**Accord de la Section.**

### 19458985 : NOISY LE SEC BANLIEUE 93 / IVRY FOOTBALL US du 14/10/2017 (N3)

Demande de changement d'horaire de NOISY LE SEC B. 93 via FOOTCLUBS.



## D.G et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

Cette rencontre aura lieu le **SAMEDI 14 OCTOBRE 2017 à 17h00**, sur les installations du stade Salvador Allende à NOISY LE SEC.

**Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit d'IVRY FOOTBALL US devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.**

### **19459059 : NOISY LE SEC BANLIEUE 93 / SENART MOISSY du 09/12/2017 (N3)**

Demande de changement d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre se déroulera le **SAMEDI 09 DECEMBRE 2017 à 17h00**, sur les installations du stade Salvador Allende à NOISY LE SEC.

**Accord des 2 clubs.  
Accord de la Section.**

### **19426431 : SAINT BRICE FC 1 / MELUN FC 1 le 19/11/2017 (R1)**

Demande d'inversion des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre se déroulera le **DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2017 à 15h00**, sur les installations du stade Municipal à MELUN.

### **19426522 : MELUN FC 1 / SAINT BRICE 1 FC le 25/03/2018 (R1)**

Le match retour se jouera sur les installations du stade de SAINT BRICE.

**Accord des 2 clubs.  
Accord de la Section.**

### **19425729 : US IVRY FOOTBALL / CRETEIL LUSITANOS F. US du 03/09/2017 (R2/B)**

Demande de changement de terrain de l'US IVRY FOOT via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **DIMANCHE 03 SEPTEMBRE 2017 à 15h00**, sur les installations du stade de Clerville (terrain d'honneur) à IVRY SUR SEINE.

**Accord de la Section.**

### **19425731 : NOISY LE GRAND FC / MONTRouGE FC 92 du 03/09/2017 (R2/B)**

Demande de changement de terrain de NOISY LE GRAND FC via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **DIMANCHE 03 SEPTEMBRE 2017 à 15h00**, sur les installations du stade des Bords de Marne à NOISY LE GRAND.

**Accord de la Section.**

### **19425597 : PLESSIS ROBINSON FC / ST LEU 95 FC du 03/09/2017 (R2/A)**

Demande de PLESSIS ROBINSON FC à jouer ce match le 02/09/2017 à 17h00 et refus de ST LEU 95 FC via FOOTCLUBS.

La Section maintient cette rencontre le **DIMANCHE 03 SEPTEMBRE 2017 à 15h00**, sur les installations de PLESSIS ROBINSON FC.

### **19425733 : FLEURY 91 FC / CONFLANS FC du 03/09/2017 (R2/B)**

Demande de changement de d'horaire de FLEURY 91 FC via FOOTCLUBS, en raison d'un match de D1 Féminine à 15h.

Cette rencontre se déroulera le **DIMANCHE 03 SEPTEMBRE 2017 à 13h00**, sur les installations du stade de FLEURY 91 FC.

**Accord de la Section, les compétitions fédérales étant prioritaires sur les compétitions de Ligue.**

### **19425863 : AUBERVILLIERS C. 2 / ARGENTEUIL RFC 1 du 03/09/2017 (R3/A)**

Demande de changement d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **DIMANCHE 03 SEPTEMBRE 2017 à 13h00**, sur les installations du stade André KARMAN à AUBERVILLIERS.

**Accord des deux clubs.  
Accord de la Section.**

### **19426031 : CESSON VERT ST DENIS ENT.S. / NEUILLY SUR MARNE SFC du 19/11/2017 (R3/B)**

Demande de changement de terrain de CESSON VERT SAINT DENIS via FOOTCLUBS.

Cette rencontre se déroulera le **DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2017 à 15h00**, sur les installations du Complexe Sportif SONIA DELAUNAY (terrain synthétique) à VERT SAINT DENIS.

**Accord de la Section.**

### **500710 : SAINTE GENEVIEVE SPORTS (R4/B)**

Courriel de STE GENEVIEVE SP.

Toutes les rencontres de cette équipe se joueront sur les installations du **PARC DES SPORTS LEO LAGRANGE 4 (terrain synthétique)** à Ste Geneviève des Bois.

### **19425193 : VITRY CA 1 / BAGNEUX COM 1 du 04/02/2018 (R4/A)**

### **19425204 : VITRY CA 1 / TREMPIN FOOT 1 du 11/03/2018 (R4/A)**

### **19425214 : VITRY CA 1 / ETAMPES FC 1 du 25/03/2018 (R4/A)**

### **19425179 : VITRY CA 1 / TORCY V.M.P. du 15/04/2018 (R4/A)**

Courriel de VITRY CA informant d'un problème d'alternances de terrain avec l'équipe Seniors de l'ES VITRY et une solution proposée pour 4 matchs sur la saison. Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE à 13h30**, sur les installations du stade Roger COUDERC à VITRY.

**Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit des clubs adverses, parvenu au Département des**

## D.G et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

**Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais impartis.**

### **19425466 : PARISIENNE ES 1 / GENNEVILLIERS CSM 1 du 03/09/2017 (R4/D)**

La Section rappelle au club de l'ES PARISIENNE qu'il doit fournir impérativement au Département des Activités Sportives de la LPIFF pour cette rencontre, **un terrain de repli neutre** de niveau 5 minimum situé en dehors de la ville de la PARIS, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, **au plus tard pour le VENDREDI 1er SEPTEMBRE 2017 à 12h00.**

---

U19 - COUPE GAMBARDELLA - CREDIT AGRICOLE -

- 1<sup>er</sup> Tour Elimatoire -

---

Le 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe Gambardella – Crédit Agricole aura lieu le **DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017.**

### **MANTES LA VILLE FC (581710)**

La Section prend note du désengagement de l'équipe en championnat U19 de l'équipe de MANTES LA VILLE FC.

---

U19 - CHAMPIONNAT

### **554308 : SEVRAN FC (R3.C)**

Courriel de SEVRAN FC.

Cette équipe joue à 13h00, sur les installations du Stade Jean Guimier (terrain synthétique) situées Chemin du Marais du Souci, 93270 SEVRAN.

### **19367046 : AUBERVILLIERS JEUNES 1 / VER-SAILLES 78 FC 1 du 10/09/2017 (R2.A)**

La Section rappelle au club des JEUNES AUBERVILLIERS qu'il doit fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF pour cette rencontre, **un terrain de repli neutre** situé en dehors de la ville d'AUBERVILLIERS, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, **au plus tard pour le VENDREDI 08 SEPTEMBRE 2017 à 12h00.**

### **19367183 : GENNEVILLIERS CSM 1 / A.C.B.B. 1 du 17/09/2017 (R2.B)**

### **19367202 : GENNEVILLIERS CSM 1 / UJA MACCABI PARIS 1 du 29/10/2017 (R2.B)**

Courriel de GENNEVILLIERS CSM et du Responsable Adjoint du Stade Yves du Manoir de COLOMBES  
La Section rappelle au club de GENNEVILLIERS CSM qu'il doit fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF pour ces 2 rencontres, **un terrain de repli neutre** situé en dehors de la ville de GENNEVILLIERS, accompagné de l'accord écrit du propriétaire

des installations, **au plus tard pour le VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 à 12h00 (1ère rencontre)**

A ce jour, seule une réponse positive du responsable adjoint du site proposé est au dossier mais sans précision de terrain et d'horaire.

### **19367442 : BONNEUIL S/MARNE CSM 1 / VER-SAILLES 78 FC 2 du 10/09/2017 (R3.B)**

### **19367456 : BONNEUIL S/MARNE CSM 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 01/10/2017 (R3.B)**

La Section rappelle au club de BONNEUIL S/MARNE CSM qu'il doit fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF pour ces 2 rencontres, **un terrain de repli neutre** situé en dehors de la ville de BONNEUIL S/MARNE, accompagné de l'accord écrit du propriétaire des installations, **au plus tard pour le VENDREDI 08 SEPTEMBRE 2017 à 12h00 (1ère rencontre).**

### **19367450 : TRAPPES ES 1 / ST BRICE FC 1 du 17/09/2017 (R3.B)**

### **19367463 : TRAPPES ES / BONNEUIL S/MARNE CSM 1 du 15/10/2017 (R3.B)**

La Section rappelle au club de TRAPPES ES qu'il doit fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF pour ces 2 rencontres, **un terrain de repli neutre** situé en dehors de la ville de TRAPPES, accompagné de l'accord écrit du propriétaire des installations, **au plus tard pour le VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 à 12h00 (1ère rencontre).**

### **19367711 : GARGES GONESSE FCM 1 / LES MUREAUX OFC 1 du 17/09/2017 (R3.D)**

### **Demande d'inversion des 2 clubs via FOOTCLUBS.**

Cette rencontre se déroulera le DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2017 à 13h00, sur le stade Léo Lagrange, situé rue Léo Lagrange, 78130 LES MUREAUX.  
Le match RETOUR n°19367777 du DIMANCHE 21 JANVIER 2018, GARGES GONESSE FCM / LES MUREAUX OFC aura lieu sur les installations de GARGES LES GONESSE.

**Accord des 2 clubs.**

**Accord de la Section.**

---

U17 - CHAMPIONNAT

### **590534 : ARGENTEUIL R.F.C.**

**U17 R2/B, U16 Régional Poule A, U15 R2/A, U14 Régional Poule B** – les matchs de ces équipes se dérouleront au stade Roger Ouvrard Route de Corneilles à ARGENTEUIL.

### **19368234 : MONTROUGE FC 92 2 / PLAISIROIS FO 1 du 10/09/2017 (R3.A)**

Demande des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Suite au refus du FO PLAISIR pour jouer à 17h00, la Section maintient cette rencontre à l'heure officielle.

### **19368510 : EPINAY ACADEMIE 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 01/10/2017 (R3.C)**

### **19368524 : EPINAY ACADEMIE 1 / AUBERVILLIERS CSM 1 du 29/10/2017 (R3.C)**





## D.G et Suivi des Compétitions - Section Compétitions du Dimanche

La **Section** rappelle au club d'EPINAY ACADEMIE qu'il doit fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF pour ces 2 rencontres, **un terrain de repli neutre** situé en dehors de la ville d'EPINAY SOUS SENART, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, **au plus tard pour le VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017 à 12h00 (1ère rencontre).**

### **19368621 : BUSSY ST GEORGES FC 1 / LIEUSAIN FOOT AS 1 du 13/05/2018 (R3.C)**

Courriel de la Mairie de BUSSY ST GEORGES informant d'une manifestation municipale organisée sur les installations sportives à cette date.

**La Section propose l'inversion de cette rencontre et demande au club de LIEUSAIN FOOT AS de l'informer de la disponibilité de ses installations à cette date, pour sa réunion du mardi 05 Septembre 2017.**

Match aller n°19368555 : LIEUSAIN FOOT AS / BUSSY ST GEORGES le 10/12/2017 (R3.C)

### **19380926 : ST MAUR F. MASC. VGA 1 / MONTE-REAU AMICALE du 17/09/2017 (R3.D)**

La **Section** rappelle au club de ST MAUR F. MASC. VGA qu'il doit fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF pour ces 2 rencontres, **un terrain de repli neutre** situé en dehors de la ville de ST MAUR des FOSSES, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, **au plus tard le VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 à 12h00.**

## U14 – CHAMPIONNAT

### **19369704 : MONTROUGE FC 92 / MONTFERMEIL FC du 16/09/2017 (Poule B)**

Demande de changement d'horaire et de terrain de MONTROUGE FC via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017 à 17h15, sur les installations du stade Jean LEZER à MONTROUGE.**

**Accord de la Section sous réserve de l'accord écrit de MONTFERMEIL FC devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.**

### **19369718 : MONTROUGE FC 92 / GOBELINS FC du 14/10/2017 (Poule B)**

Demande de changement d'horaire et de terrain de MONTROUGE FC via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **SAMEDI 14 OCTOBRE 2017 à 17h15, sur les installations du stade Jean LEZER à MONTROUGE.**

**Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de GOBELINS FC devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.**

## ANCIENS - CHAMPIONNAT

### **520521 : CLICHY VETERANS USA**

Dossier en retour de la Commission Régionale de Discipline du 28 Juin 2017.

**La Section prend note.**

### **19416663 : COSMO TAVERNY / SEVRAN FC du 10/09/2017 (R3/A)**

Demande de changement de date de COSMO TAVERNY via FOOTCLUBS.

Vu la raison invoquée, la Section fixe la rencontre le **DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017 à 9h30** sur les installations du Complexe Jean Bouin à TAVERNY.

### **19416793 : BOIS D'ARCY AS / SURESNES JS du 10/09/2017 (R3/B)**

Courrier de BOIS D'ARCY et de la Mairie de BOIS D'ARCY informant de l'occupation des terrains à cette date.

**La Section reporte cette rencontre le DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017.**

### **19417057 : MONTREUIL RSC / NANTERRE JSC du 10/09/2017 (R3/D)**

Courrier du RSC MONTREUIL demandant le report de cette rencontre.

**La Section ne peut accepter cette demande, le motif n'étant pas recevable. Le match est maintenu à la date officielle.**



## Section Football Féminin

### PROCÈS-VERBAL N°3

Réunion du : **mardi 29 août 2017**

**Animateur: M. ANTONINI**

**Présents : MME ROPARTZ – MR FOURIER**

**Excusée : MME POLICON**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### COMMUNIQUÉ SUR LA PRÉSENTATION DES LICENCES

Suite à la dématérialisation du support licence à compter de la saison 2017/2018, les clubs devront, lors des rencontres de compétitions officielles, présenter leurs licences comme suit :

**Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.)** : la présentation des licences est effectuée sur la tablette du club recevant ;

**Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier** (notamment pour les compétitions non concernées par la Feuille de Match Informatisée, ou en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle

et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

	<b><u>Présentation des licences</u></b>
<b>Feuille de Match Informatisée</b>	Sur la tablette du club recevant
<b>Feuille de match papier</b>	Sur Footclubs Compagnon  OU
	Licences imprimées par le club sur papier  SINON
	Présentation pièce d'identité avec photo + Demande de licence 2017/2018 ou Certificat médical

#### **HORAIRES ET TERRAINS DES MATCHS R1/R2/R3**

La section demande aux clubs de ces trois divisions de confirmer les adresses des terrains et les horaires des matchs pour sa réunion du 5 septembre 2017.

#### **COUPE DE France**

**Tour de cadrage** : A jouer le 7 octobre 2017.

Tirage le 26 septembre 2017.

**1<sup>er</sup> tour** : A jouer le 21 octobre 2017 (clubs de R1 sont exempts).

Tirage le 10 octobre 2017.

**2<sup>ème</sup> tour** : A jouer le 4 novembre 2017 (Entrée en lice des clubs de R1).

Tirage le 24 octobre 2017.

**Finale régionale** : A jouer le 18 novembre 2017. 11 matchs – 22 équipes – 11 qualifiés pour la phase nationale.

Tirage ouvert au public le 7 novembre 2017.



## Section Football Féminin

### COUPE DE PARIS IDF SENIOR

1<sup>er</sup> tour : le 4 novembre 2017.

Tirage le 24 octobre

Rappel : L'épreuve est ouverte à toutes les équipes évoluant dans les Championnats Féminins Nationaux (D2 Féminine uniquement), Régionaux et **Départementaux**.

### PLAGES HORAIRES

#### REGIONAL 1

Début des rencontres entre 14h30 et 18h

#### REGIONAL 2 ET 3

Début des rencontres entre 14h30 et 17h30

#### JEUNES

Début des rencontres entre 14h30 et 17H.

Pour tout autre horaire, l'accord des adversaires est obligatoire.

### REPRISE ET COUPE DE PARIS IDF JEUNES

#### 16 ANS ET 19 ANS A 11 ET A 7

Reprise le samedi 30 septembre 2017.

Les calendriers seront établis le mardi 19 septembre 2017.

Derniers délais de réception des inscriptions le samedi 16 septembre 2017 lors de la réunion des clubs.

1<sup>er</sup> tour Coupe de Paris IDF U16 et U19 : le 14 octobre 2017.

Tirage le 3 octobre 2017.

### REUNION DES CLUBS FEMININS

La réunion des clubs féminins aura lieu le **SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017** à 8h30 siège de la LPIFF, 5 place de Valois, 75001 Paris.

Les clubs participant aux championnats suivants sont conviés à cette réunion :

- Seniors F. R1 – R2 – R3
- U19F à 7 et à 11.
- U16F 7 Régional
- U16F à 11.



## Commission Régionale Football Loisir et Bariani

### PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion du : mercredi 30 août 2017

Président : M. MATHIEU

Présents : MME. GOFFAUX – MM. DARDE – GORIN  
– DELPLACE – LE CAVIL THOMAS.

Excusés : M. DUPUY – ROYAN – ELLIBINIAN  
(représentant CRA)

#### INFORMATION

Les clubs utilisant un terrain mis à leur disposition par la Ligue de Paris Ile de France de Football doivent impérativement s'acquitter de leur cotisation annuelle avant le 15 septembre de l'année en cours (date butoir) auprès du responsable de la Commission chargé du recouvrement. En cas de non paiement de la dite cotisation le club est automatiquement mis hors compétition. Passé cette date le club n'aura plus la priorité concernant la concession du terrain qui leur était attribuée la saison précédente.

La réunion annuelle des clubs Loisirs  
SUPPORTERS et BARIANI aura lieu le :

**Mercredi 13 Septembre 2017 à 18h30**

La réunion annuelle des clubs Loisirs SAMEDI  
MATIN et FRANCILIENS aura lieu le :

**Judi 14 Septembre 2017 à 18h30**

**Au siège de la LPIFF, 5 place de Valois,  
75001 PARIS.**

La Commission prend note des courriers des équipes ETUDIANTS DYNAMIQUES, TIR BOIS DE BOULOGNE, ALORA, et s'efforcera de leur donner satisfaction dans la mesure du possible.

*Prochaine réunion : mercredi 06 septembre 2017.*

## C.R. des Statuts et Règlements et Contrôle de Mutations

### PROCÈS-VERBAL N° 8

Réunion du : jeudi 24 août 2017

Animateur : Mr SETTINI

Présents : Mrs GORIN, SAADI, D'HAENE

Excusés : Mme MONLOUIS, Mrs SAMIR, SURMON,  
PIANT, URGEN

Assiste à la réunion : Micheline VALLET CHAR-  
BONNE « Service Licences »

#### SENIORS

#### AFFAIRES

#### N° 17 – SE – BOUSSAID Ahmed

#### CA VITRY (500004)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 21/08/2017 de la FFF, indiquant que le Certificat International de Transfert a été délivré par la Fédération Tunisienne pour le joueur BOUSSAID Ahmed,

Par ce motif, valide la régularisation de la situation du joueur Ahmed BOUSSAID et dit qu'il est régulièrement qualifié « M » pour la saison 2017/18 en faveur du CA VITRY.

#### N° 19 – SE – DIARRA Gaoussou

#### CA VITRY (500004)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance du CA VITRY en date du 23/08/2017 demandant la dispense du cachet mutation pour le joueur Gaoussou DIARRA, du fait que ce joueur est issu d'un club ayant cessé totalement ses activités,

Considérant que la Commission du calendrier du District 94, lors de sa réunion du 05/07/2017, a enregistré l'arrêt des équipes Seniors D4 du club de MELTING SPORT, club quitté du joueur supra,

Considérant que la licence « M » du joueur Gaoussou DIARRA a été enregistrée en date du 11/07/2017,

Par ces motifs, conformément aux dispositions de l'article 117.b des RG de la FFF, dispense la licence 2017/18 du joueur Gaoussou DIARRA en faveur du CA VITRY du cachet « Mutation ».

#### N° 51 – SE – RAMI Sofiane

#### COLOMBIENNE FOOT ES (550596)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance de l'ES COLOMBIENNE FOOT en date du 18/08/2017, lève l'opposition au changement de club et dit que le joueur Sofiane RAMI est régulièrement qualifié « R » pour la saison 2017/18 en faveur de l'ES COLOMBIENNE FOOT (enregistrement du 01/07/2017).

#### N° 55 – SE – CANTAL Westley

#### ET. S. BAY LAN MEN (546905)

La Commission,

Considérant que le FC SUCY n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 17/08/2017,

Par ce motif, dit que l'ET. S. BAY LAN MEN peut poursuivre sa saisie de changement de club 2017/2018 pour le joueur CANTAL Westley.

#### N° 56 – SE – LABOLLE Allan

#### JUZIERS FC (526859)

La Commission,

Considérant que ni le joueur Allan LABOLLE, ni le club de l'AS FONTENAY ST PERE, n'ont daigné donner suite à la demande du 17/08/2017,

Pris connaissance de la correspondance du FC JUZIERS en date du 22/08/2017, qui n'apporte aucun élément nouveau,

Considérant que l'AS FONTENAY ST PERE n'a produit aucun document permettant d'attester que le joueur Allan LABOLLE n'a pas respecté ses engagements quant au paiement de sa cotisation,

Par ces motifs, dit que l'opposition n'est pas recevable dans le fond et accorde la licence « M » 2017/18 au joueur Allan LABOLLE en faveur du FC JUZIERS.

#### N° 57 - SE – AAGUIED Nordine, BELKENICHE Nadir, MEUNIER Kevin, TRAORE Hamady

#### LIMAY ALJ (519112)

La Commission,

Pris connaissance des correspondances en date des 18 et 21/08/2017 de l'ALJ LIMAY, concernant 4 joueurs de leur club ayant sur leur licence le cachet « Mutation Hors Période »,

Considérant que le club indique que les demandes de licences ont été saisies avant la date butoir, mais que des pièces ont été envoyées hors délais,

Considérant les dispositions de l'article 82.2 des RG de la FFF selon lesquelles : « Pour les dossiers complets ou complétés dans un délai de quatre jours francs à compter de la notification par la Ligue, ou la F.F.F. le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande de licence par le club, par Footclubs.

**Pour les dossiers complétés après ce délai de quatre jours francs, la date de l'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir. »**

Considérant, après vérifications dans Footclubs et Foot2000, que le club a saisi les demandes de licences de ces 4 joueurs les 11 et 12/07/2017, mais que les pièces demandées (dont certaines ont été au départ refusées car non conformes), ont toutes été transmises le 27/07/2017,

Considérant au vu de ce qui précède que les licences de ces 4 joueurs ont toutes une date d'enregistrement au 27/07/2017 et qu'ils sont tous mutés hors période,

Considérant qu'il n'est possible d'accorder une dérogation que dans l'éventualité où celle-ci est prévue par les textes en vigueur, ce qui n'est pas le cas en la circonstance,



## C.R. des Statuts et Règlements et Contrôle de Mutations

Dit qu'accorder une dérogation dans ces conditions exposerait le club à des recours de clubs tiers ayant intérêt à agir, ce qui mettrait en cause le déroulement des compétitions,  
Par ces motifs, dit ne pouvoir accéder à la demande de l'ALJ LIMAY.

### **N° 58 - SE – KRIR Noureddine VAIRES ENT. ET COMPETITION US (509296)**

La Commission,  
Pris connaissance de la correspondance de l'US VAIRES ENT. ET COMPETITION en date du 18/08/2017, lève l'opposition au changement de club et dit que le joueur Noureddine KRIR est régulièrement qualifié « R » pour la saison 2017/18 en faveur de l'US VAIRES ENT. ET COMPETITION (enregistrement du 01/07/2017).

### **N° 59 – SF/U20 – MELSE Coralie CACHAN ASC CO (500752)**

La Commission,  
Considérant l'opposition du club ISSY FOOT FEMININ pour la dire recevable en la forme,  
Pris connaissance de la correspondance en date du 23/08/2017 de CACHAN ASC CO, selon laquelle la joueuse Coralie MELSE serait à jour de sa cotisation 2016/17, mais que le club quitté n'a toujours pas levé l'opposition, et n'envisage pas de le faire,  
Considérant que les documents transmis ne permettent pas d'attester que la joueuse Coralie MELSE n'a pas respecté ses engagements quant au paiement des frais de changement de club,  
Considérant en effet que « Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver »,  
Demande, pour le **mercredi 30 août 2017** :

- A la joueuse Coralie MELSE d'apporter la preuve du paiement de 91,60 € au titre des frais de changement de club,
- Au club de ISSY FOOT FEMININ de prouver que la joueuse n'a pas respecté son engagement financier au titre de la saison 2016/17,

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

### **N° 60 - SC – SEA Ange CONSEIL GENERAL FC (607715)**

La Commission,  
Pris connaissance de la correspondance en date du 18/08/2017 de CONSEIL GENERAL FC, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 19/07/2017, à obtenir l'accord du club quitté, BOULOGNE BILLANCOURT AC,  
Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 30 août 2017**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur SEA Ange et, s'il

s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.  
Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

### **N° 61 - VE – SYLLA Kanfory SAINT LEU 95 FC (549968)**

La Commission,  
Pris connaissance des correspondances en date des 07/07 et 22/08/2017 du FC ST LEU 95, indiquant que le joueur SYLLA Kanfory, licencié « A » 2014/15 au FC ARGENTEUIL, puis « A » 2016/17 et « R » 2017/18 au sein du FC ST LEU 95, aurait été licencié à l'AS KALOUM lors de la saison 2013/14 (Fédération Guinéenne), mais n'aurait pas obtenu son Certificat International de Transfert,  
Invite la FFF à régulariser la situation sportive du joueur SYLLA Kanfory en effectuant la demande de CIT auprès de la Fédération Guinéenne de Football.

### **N° 62 – SF – SZYMANSKI Cindy CERGY PONTOISE FC (551988)**

La Commission,  
Considérant l'opposition du FC DOMONT pour la dire recevable en la forme,  
Pris connaissance de la correspondance en date du 23/08/2017 de la joueuse Cindy SZYMANSKI, selon laquelle cette dernière aurait bien réglé sa licence pour la saison 2016/17 pour le montant de 180 € par chèque, mais que le club quitté n'a toujours pas levé l'opposition, lui réclamant 90 € d'équipement et 25 € de frais,  
Considérant que les documents transmis ne permettent pas d'attester que la joueuse Cindy SZYMANSKI n'a pas respecté ses engagements quant au paiement des frais d'équipement,  
Considérant en effet que « Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver »,  
Demande, pour le **mercredi 30 août 2017** :

- A la joueuse Cindy SZYMANSKI d'apporter la preuve du paiement de la somme réclamée,
- Au club de DOMONT FC de prouver que la joueuse n'a pas respecté son engagement financier au titre de la saison 2016/17,

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

## **JEUNES**

### **AFFAIRES**

### **N° 47 – U16 – CROS Hugo RUNGIS US (507502)**

La Commission,  
Pris connaissance de la correspondance en date du 23/08/2017 de l'US RUNGIS, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 03/08/2017, à obtenir l'accord du club quitté, CHEVILLY LARUE ELAN,  
Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 30 août 2017**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur CROS Hugo et,



## C.R. des Statuts et Règlements et Contrôle de Mutations

s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

### **N° 48 - U16 – DERRAOUI Messaoud ETAMPES FC (500570)**

La Commission,

Considérant la demande de licence « M » formulée par le FC ETAMPES pour le joueur Messaoud DERRAOUI, Considérant que suite à la demande de validation FIFA transmise à la FFF le 22/08/2017, la réponse de la Direction Juridique de la FFF a été la suivante :

« En réponse à votre demande du 22/08/2017 relative à ce joueur, nous vous informons que la FFF maintient son refus du 21/03/2017 du fait que la demande ne respecte pas les dispositions de l'article 19 du Règlement de la FIFA. »,

Par ces motifs, la Commission refuse la licence 2017/18 du joueur Messaoud DERRAOUI en faveur du FC ETAMPES.

### **N° 49 – U16 – EMILE Matteo RUNGIS US (507502)**

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 23/08/2017 de l'US RUNGIS, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 03/08/2017, à obtenir l'accord du club quitté, CHEVILLY LARUE ELAN,

Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 30 août 2017**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur EMILE Matteo et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

### **N° 50 – U15 – MBEMBA Xavier VILLETANEUSE CS (531349)**

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 24/08/2017 du CS VILLETANEUSE, selon laquelle le club renonce à recruter le joueur MBEMBA Xavier,

Par ce motif, dit la demande de licence « M » 2017/2018 caduque, le joueur MBEMBA Xavier pouvant opter pour le club de son choix.

### **N° 51 – U17F – SIMAGA Kadiatou CACHAN ASC CO (500752)**

La Commission,

Considérant l'opposition de l'ACADEMIE DE FOOTBALL D'EPINAY SUR SEINE pour la dire recevable en la forme,

Pris connaissance de la correspondance en date du 23/08/2017 de CACHAN ASC CO, selon laquelle la joueuse Kadiatou SIMAGA serait à jour de sa cotisation

2016/17, mais que le club quitté n'a toujours pas levé l'opposition, et n'envisage pas de le faire, Considérant que les documents transmis ne permettent pas d'attester que la joueuse Kadiatou SIMAGA n'a pas respecté ses engagements quant au paiement de la cotisation,

Considérant en effet que « Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver »,

Demande, pour le **mercredi 30 août 2017** :

- Aux parents de la joueuse Kadiatou SIMAGA d'apporter la preuve du paiement de 180 € au titre de la cotisation,
- Au club de l'ACADEMIE DE FOOTBALL D'EPINAY SUR SEINE de prouver que la joueuse n'a pas respecté son engagement financier au titre de la saison 2016/17,

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

*Prochaine réunion le jeudi 31 août 2017*



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### PROCES-VERBAL N° 5

Réunion du mardi 29 AOÛT 2017

**Président : M. DENIS**

**Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – ORTUNO - LANOIX**

**Excusés : MM. MARTIN - GODEFROY**

#### VILLE DE VILLEMOMBLE

##### STADE GEORGES POMPIDOU – NNI 93 077 01 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. BLIN, Directeur du Service des Sports, un rendez-vous a été pris pour le mercredi 20 septembre 2017 à 22h00 sur place afin d'effectuer le contrôle de l'éclairage du terrain susnommé. La CRTIS remercie la ville de bien vouloir matérialiser les 25 points de contrôle et demande que l'éclairage du terrain annexe ne soit pas allumé lors du contrôle. Les imprimés seront fournis par M. JEREMIASCH qui représentera la CRTIS.

#### VILLE D'OZOIR LA FERRIERE

##### STADE DES TROIS SAPINS - NNI 77 350 01 01

Suite à l'entretien téléphonique avec M. CHIABODO, Directeur du Service des Sports, un rendez-vous a été pris pour le lundi 25 septembre 2017 à 20h30 sur place, afin de contrôler l'éclairage du terrain susnommé. La CRTIS remercie la ville de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle. Les imprimés seront fournis par M. JEREMIASCH qui représentera la CRTIS.

#### VILLE DE VILLEMOMBLE

##### STADE ALAIN MIMOUN – NNI 93 077 03 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. BLIN, Directeur du Service des Sports, un rendez-vous a été pris pour le mercredi 27 septembre 2017 à 21h00 sur place afin d'effectuer le contrôle de l'éclairage du terrain susnommé. La CRTIS remercie la ville de bien vouloir matérialiser les 25 points de contrôle. Les imprimés seront fournis par M. JEREMIASCH qui représentera la CRTIS.

#### VILLE DU BLANC MESNIL

##### STADE JEAN BOUIN - NNI 93 007 01 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. M'BOMA, Directeur du Service des Sports, un rendez-vous a été pris pour le jeudi 28 septembre 2017 à 22h00 sur place afin d'effectuer le contrôle de l'éclairage du terrain susnommé. La CRTIS remercie la ville de bien vouloir matérialiser les 25 points de contrôle. Les imprimés seront fournis par M. JEREMIASCH qui représentera la CRTIS.

#### VILLE DE LIVRY GARGAN

##### PARC DES SPORTS ALFRED MARCEL VINCENT - NNI 93 046 01 02

La CRTIS accuse réception de documents concernant le classement du terrain susnommé, M JERE-MIASCH qui suit ce dossier les contrôlera et prendra contact avec la ville.

#### VILLE D'ORLY

##### PARC GEORGES MELIES - NNI 94 054 03 01

Installations visitées par M. VESQUES le jeudi 27 juillet 2017 à 09h00, en présence de MM. DROZA Directeur des sports et VIALE, contre maître jeunesse et sports. Deux chemises cartonnées de couleur rouge et jaune ont été remises sur place. M. VESQUES demande de les retourner avec les documents listés sur la page de garde afin de classer les installations susnommées.

#### VILLE D'ANTONY

##### STADE GERGES SUANT - NNI 92 002 01 01

M. VESQUES effectuera le contrôle de l'éclairage le jeudi 14 Septembre 2017 à 21h00. Il demande de matérialiser les 25 points, les imprimés seront fournis sur place.

#### VILLE DE LONGJUMEAU

##### STADE FREDERIC LANGRENAY - NNI 91 345 01 01

M. VESQUES effectuera le contrôle de l'éclairage le lundi 25 Septembre 2017 à 20h00. Il demande de matérialiser les 25 points, les imprimés seront fournis sur place.

#### VILLE D'ELANCOURT

##### STADE GUY BONIFACE - NNI 78 208 01 02

M. VESQUES effectuera le contrôle de l'éclairage le mercredi 20 Septembre 2017 à 20h30. Il demande de matérialiser les 25 points, les imprimés seront fournis sur place.

#### VILLE DE MEUDON

##### STADE MARCEL BEC - NNI 92 048 03 01

La C.R.T.I.S accuse réception du courrier de M. SCANVIC du club de l'A.C.B.B. au sujet du classement des installations. Ces dernières sont classées niveau 4SYE, les féminines de Division 2 sont autorisées à jouer sur les installations susnommées.

### CLASSEMENT ECLAIRAGE FEDERAL

#### VILLE DE ST GERMAIN EN LAYE(78)

##### STADE GEORGES LEFEVRE – NNI 78 551 01 01

Mesures relevées par M.VESQUES le 03 Août 2017.

Total des points : 11050 lux.

Eclairage moyen : 442 lux.

Facteur d'uniformité : 0,82.

Rapport E min/E max : 0,71.





## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

**Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E3.**

### VILLE DE MEUDON (92)

#### STADE MARCEL BEC – NNI 92 048 03 01

Mesures relevées par M.VESQUES le 28 Août 2017.

Total des points : 5970 lux.

Eclairage moyen : 239 lux.

Facteur d'uniformité : 0,82.

Rapport E min/E max : 0,65.

**Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E4.**

### CLASSEMENT ECLAIRAGE REGIONAL

### VILLE DE MARLY LA VILLE (95)

#### STADE MARTIAL DURONSOY – NNI 95 371 02 01

Mesures relevées par M.MAGGIO de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise le 07 juin 2017.

Total des points : 3613 lux.

Eclairage moyen : 145 lux.

Facteur d'uniformité : 0,72.

Rapport E min/E max : 0,48.

**Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E5 pour une durée de 2 ans à compter du 29/08/2017.**

### DEMANDE D'AVIS PREALABLE - GAZON SYNTHETIQUE

### VILLE DE MEUDON (92)

#### STADE MILLANDY - NNI 92 048 07 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. le dossier de demande d'avis préalable à la réalisation d'un terrain en gazon synthétique.

### VILLE DE BONDOUFLE (91)

#### STADE HENRI MARCILLE - NNI 91 086 01 02

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. le dossier de demande d'avis préalable à la réalisation d'un terrain en gazon synthétique.

### DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S

### VILLE DEVILLIERS LE BEL (95)

#### PARC DES SPORTS ET LOISIRS N°2 – NNI 95 680 01 02

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. l'arrêté autorisant l'ouverture au public.

### VILLE NANDY (77)

#### STADE MICHEL ROUGE – NNI 77 326 01 01 et 01 02

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. l'arrêté autorisant l'ouverture au public.

### VILLE LES MUREAUX (78)

#### STADE LEO LAGRANGE – NNI 78 440 01 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. le courrier, le devis ainsi que le plan d'implantation de la future clôture du terrain.

*Prochaine réunion : mardi 05 septembre*



## Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et de Muta- tions d'Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 2

Mardi 29 août 2017 REUNION RESTREINTE

#### Modalité d'Appel des décisions de la Commission :

La Commission informe que chaque décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification conformément à l'article 31 et à l'annexe 2 du Règlement Sportif Général de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

En outre, la Commission rappelle aux clubs les obligations concernant le Statut de l'Arbitrage et fixées à l'annexe 3 du Règlement Sportif Général de la Ligue. (Consultable sur le site de la Ligue bandeau DOCUMENTS rubrique REGLEMENTS.)

#### Publication des affectations des mutés (1 supplémentaires

- Liste des clubs et des affectations du joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « MUTATION » selon les modalités de l'article 45 du statut.

#### **500004 VITRY CA**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R4

#### **500051 AC BOULOGNE BILLANCOURT**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R4

#### **500710 STE GENEVIEVE SPORTS**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R4

#### **508884 NEUILLY SUR MARNE FC**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R3

#### **509296 VAIRES ENT ET COMPETITIONS US**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R4

#### **510665 CHAMPIGNY FC 94**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R2

#### **521870 SUCY FC**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R1

#### **523415 ST DENIS US**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R2

#### **526258 LUSITANOS ST MAUR US**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors D1

#### **527745 MONTREUIL RED STAR**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R1

#### **532139 LOGNES US**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R4

#### **541437 BONNEUIL SUR MARNE CS**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R4

#### **542388 MAISONS ALFORT FC**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R4

#### **542396 ST MAUR F. MASCULIN VGA**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U17 R3

#### **542497 ESPERANCE AULNAYSISSE**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R3

#### **544872 TREMBLAY FC**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R4

#### **547035 BLANC MESNIL SP F.B**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R4

#### **549934 CONFLANS FC**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R2

#### **CLUB ENTREPRISE**

##### **612048 NETT US**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Foot Entreprise R1

Liste des clubs et des affectations des 2 joueurs supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION » selon les modalités de l'article 45 du statut.

#### **500009 GARENNE COLOMBES AF**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R1

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U19 R3

#### **500031 CHOISY LE ROI AS**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R3

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U15 R3

#### **500138 VINCENNOIS CO**

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R3

#### **500217 BRETIGNY FOOT CS**

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U17 R1

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U14 Régionaux

#### **500247 PARIS ST GERMAIN FC**

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe U19 R1

#### **500568 PARIS FC**

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe U19 R1

#### **500578 FRANCONVILLE FC**

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R4

## Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et de Muta- tions d'Arbitres

### 500640 VAL YERRES CROSNE AF

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R3  
1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors D1

### 500660 LIVRY GARGAN FC

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R2

### 500689 CRETEIL LUSITANOS US

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U17 R1  
1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U14 Régionaux

### 507502 RUNGIS US

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R1

### 508864 TRAPPES ETOILE SPORTIVE

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R4  
1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors D2

### 513751 VIRY CHATILLON ES

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U19 R2  
1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U17 R3

### 521046 PARISIENNE ES

2 mutés supplémentaires à l'équipe U19 R2

### 521869 ALFORTVILLE US

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R3

### 523259 JEANNE D ARC DRANCY

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U17 R2  
1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U15 R1

### 523264 GOBELINS FC

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R4

### 523265 GENNEVILLIERS CSM

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R4  
1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U19 R2

### 523411 US IVRY FOOTBALL

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R2

### 524861 FLEURY 91 FC

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe U19 R1

### 525582 LE MEE S. SECTION F

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R4

### 527269 ST BRICE FC

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U17 R3  
1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U15 D1

### 528217 AS ARARAT ISSY

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R2

### 528672 ECOUEN FC

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R4  
1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors D4

### 537053 JOINVILLE RC

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U19 R3  
1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U17 R3

### 542557 MELUN FC

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R1

### 544913 MANTOIS 78 FC

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R3

### 549968 ST LEU 95 FC

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R2

### 550641 LES MUREAUX OFC

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors D1

### 550679 MONTRGOUGE FC 92

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R2  
1 muté supplémentaire affecté à l'équipe U14 Régionaux

### 551988 CERGY PONTOISE FC

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R1

### 563601 UJA MACCABI PARIS METROPOLE

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R1

### 563603 EVRY FC

1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R2  
1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Seniors R3

### 580489 PARISIS FC

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R4

### 581364 GOUSSAINVILLE FC

2 mutés supplémentaires affectés à l'équipe Seniors R4

### 2) Mutés supplémentaires accordés par la Commission Régionale dont l'équipe représentative régionale a été rétrogradé au niveau départemental la saison dernière :

Transmet l'information au District des Hauts de Seine :  
514386 PUTEAUX CS MUNICIPAL (club qui a droit à 2 mutés supplémentaires).

Transmet l'information au District de la Seine St Denis :  
554308 SEVRAN FOOTBALL CLUB (club qui a droit à 2 mutés supplémentaires).



## Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et de Muta- tions d'Arbitres

### **3) Information transmise par les Districts :**

#### District de l'Essonne :

Affectation du muté supplémentaire accordé au club  
518832 FC MASSY en U19 R2.

Pris note remerciements.

#### District des Hauts de Seine :

Transmission de la notification de la décision concer-  
nant M. Saber ADIL.

Transmission du PV du 12 juillet 2017.

Pris note remerciements.